oût 1844.

MONS

J

d'une re
le 4 SEPT
au matin

P
la retrait
le même
approuvé
garde, e

M
leurs pa
paroisse

C
besoin p
la comm

I

oût 1844.

CIRCULAIRE.

3e retraite

Québec, 3 Août 1844.

MONSIEUR,

JE suis heureux de pouvoir vous inviter à venir prendre part aux exercices d'une retraite ecclésiastique qui s'ouvrira au Séminaire de cette ville, MERCREDI le 4 SEPTEMBRE prochain, à 4 heures du soir, et se terminera le 12 du même mois au matin.

Pour que les paroisses ne demeurent pas sans secours pendant le temps de la retraite, je désire qu'un prêtre réside dans une de celles qui sont désignées sous le même numéro dans le tableau joint à la présente. Ce prêtre, pourvu qu'il soit approuvé, est autorisé à biner pour procurer la messe aux paroisses dont il aura la garde, et à y exercer la juridiction ordinaire.

MM. les curés qui se rendront a notre invitation voudront bien informer leurs paroissiens des dispositions qu'ils auront prises pour la desserte de leurs paroisses pendant qu'ils seront à la retraite.

Chaque prêtre est prié d'apporter avec lui les livres de piété dont il aura besoin pour s'occuper dans les temps libres, ainsi qu'un surplis et une étole pour la communion générale.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon bien sincère attachement,

+ JOS. EVEQUE DE QUEBEC.

Pour vraie copie,

C. F. Cazeau Ptre
Secrétaire

Le bureau annuel de la Société de St. Michel se tiendra au Séminaire, dans l'après-midi du jour où se terminera la retraite.

JOS. EV. DE QUEBEC,

P. S. E. M.

re,

TABLEAU MENTIONNÉ DE L'AUTRE PART.

1—Ste. Luce et Rimouski,
2—St. Simon et les Trois-Pistoles,
3—Isle-Verte et Kakouna,
4—Rivière-du-Loup et St. André,
5—Kamouraska et St. Paschal,
6—Rivière-Ouelle et St. Denis,
7—Ste. Anne et St. Roch,
8—St. Jean-Port-joli et l'Islet,
9—Cap St. Ignace et St. Thomas,
10—St. Pierre et St. François,
11—Berthier et St. Vallier,
12—St. Michel et Beaumont,
13—St. Charles et St. Gervais,
14—Ste. Claire et St. Anselme,
15—St. Henri et St. Isidore,
16—Ste. Marguerite et Frampton,
17—Ste. Marie et St. Joseph,
18—St. François et St. George,
19—Pointe-Lévi et St. Jean-Chrysostôme,
20—St. Silvestre et St. Gilles,
21—St. Nicolas et St. Antoine,
22—Ste. Croix et Lotbinière,
23—St. Jean et St. Pierre,
24—Gentilly et Bécancourt,
25—St. Grégoire et Nicolet,
26—Baie du Febvre et St. François,
27—Yamaska et St. David,
28—Drummondville, Kingsey et Sherbrooke,
29—Maskinongé et Rivière-du-Loup,
30—Yamachiche et St. Léon,
31—St. Barnabé et Pointe-du-Lac,
32—Champlain et Batiscan,
33—Ste. Geneviève et St. Stanislas,
34—Ste. Anne et Grondines,
35—Deschambault et Cap-Santé,
36—Ecureuils et Pointe-aux-Trembles,
37—St. Augustin et Ste. Catherine,
38—Ange-Gardien et Château-Richer,
39—Ste. Anne et St. Joachim,
40—Petite-Rivière et Baie St. Paul,
41—Eboulemens et Isle-aux-Coudres,
42—Malbaie et Ste. Agnès.